

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE – 5 avril 2024

Résolution 1 :

Article 5 de nos statuts « Admission et catégories de membres » : nouveau texte pour ouvrir l'AIL aux futurs diplômés des Bachelors à venir

Remplacer le texte : *Tout élève ou diplômé par l'INSA Lyon peut être membre d'Alumni INSA Lyon : ingénieur, docteur, master recherche, mastère spécialisé et VAE*

Par : *Tout élève ou diplômé par l'INSA Lyon peut être membre d'Alumni INSA Lyon*